

## Energie. Le projet du parc éolien de Courseulles fait jaser

Ouest France - Caen, 14 janvier 2016

**Le projet du parc de 75 machines au large de Courseulles-sur-Mer a reçu un avis favorable de la commission d'enquête publique. Une décision qui ne satisfait pas tout le monde.**



### Pour

Frédéric Pouille, le maire de Courseulles-sur-Mer, est satisfait. Le parc éolien, au large de sa commune, il y tient. « Cet avis est une bonne nouvelle dans l'avancée de ce dossier. C'est une nouvelle étape qui est franchie positivement. Elle fait suite aux conclusions du débat public et à l'avis de l'autorité environnementale qui sont favorables. Je m'en réjouis. » L'élu note également que l'implantation de champ éolien devrait avoir des « retombées économiques positives pour le territoire ».

Même son de cloche du côté de Romain Bail, le maire d'Ouistreham : « Cela va générer de 200 à 400 emplois déployés sur trois années. Pendant la phase d'établissement de l'avant-port, puis pour l'installation des éoliennes, au large de Courseulles. »

De quoi booster l'économie locale. « L'éolien sera l'effet levier du réaménagement de l'avant-port d'Ouistreham, explique Antoine de Gouville, directeur des équipements portuaires à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI). Cela va permettre de renouveler les différents équipements du port pour la pêche, la plaisance et les navires de servitude. » Pendant 20 à 25 ans, le port d'Ouistreham va connaître une activité régulière. De quoi donner au port de Caen Ouistreham « une meilleure visibilité et une bonne carte de visite ».

## **Contre**

Le classement des plages du Débarquement auprès de l'Unesco avait été l'un des arguments avancés par les opposants au projet. Un argument défendu par José Robert, conseiller municipal d'opposition et membre de Libre horizon. Pour lui, le « paysage industriel » qui serait créé est « incompatible » avec le « lieu de mémoire ». Il estime que « cette zone devrait être un sanctuaire. »

Mécontentement partagé par la Fédération environnement durable qui voit l'avis positif de la commission d'enquête publique comme le « feu vert à la profanation du cimetière marin d'Arromanches et au saccage des plages du Débarquement où, le 6 juin 1944, des milliers de soldats ont donné leur vie pour sauver la France et l'Europe de la tyrannie. [...] La commission avait à choisir entre la collaboration avec les promoteurs éoliens et l'honneur de la France. Elle a choisi la collaboration et la France aura le déshonneur. »

La commission d'enquête, elle, estime que « l'existence du parc éolien ne paraît pas de nature à mettre en cause le principe du classement à l'Unesco » car « une interprétation du devoir de mémoire qui conduirait à figer le développement d'un territoire, ne serait pas compatible avec les exigences du progrès ».

« Très déçue », l'association Libre horizon devrait se réunir prochainement « pour décider des actions à mener par la suite. Nous allons regarder comment on peut faire un recours », promet José Robert.